



Communiqué de presse
Mercredi 1er avril 2020

Foire du Trône 2020 : décision d'annulation

Dans le contexte de l'épidémie de Covid-19 et des mesures de confinement décidées par le Gouvernement, la Foire du Trône n'a pas pu ouvrir ses portes cette année le 27 mars dernier comme cela était prévu. La Foire du Trône devait se tenir du 27 mars au 24 mai sur la pelouse de Reuilly à Paris dans le 12ème.

Compte tenu de la très forte incertitude sur le calendrier de sortie du confinement et des mesures de restriction de grands rassemblements, la Maire de Paris et le Préfet de Police ont convenu conjointement d'une décision d'annulation de l'édition 2020 de la Foire du Trône.

Les représentants des associations foraines présentes sur la Foire du Trône ont été informés de cette décision. La Ville de Paris accompagnera les Forains dans la mise en œuvre de cette décision difficile rendue inévitable par la très grave crise sanitaire que traverse actuellement l'Île de France.

Si elles le souhaitent, les familles de forains actuellement installées sur la Pelouse de Reuilly peuvent y demeurer jusqu'au 14 juin, date prévue initialement pour leur départ. Les équipes de la Ville de Paris sont en contact régulier avec ces familles pour les aider dans leur quotidien.

La Ville de Paris souhaite que les dispositifs de soutien aux acteurs économiques mis en place par l'État bénéficient aux entreprises foraines durement frappées par les annulations de foire dans plusieurs villes de France.

Contact presse :
Service de presse@paris.fr – 01 42 76 49 61